



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taxe additionnelle au droit de bail

Question écrite n° 46739

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre delegue au budget sur les problemes poses par le droit au bail et la taxe additionnelle a ce droit, dont doivent s'acquitter les proprietaires fonciers. En cette periode de crise, on denombre de plus en plus de locataires n'honorant pas leur loyer mensuel. Or, les proprietaires de ces appartements ou encore de ces locaux commerciaux se voient imposer chaque annee un droit de bail ainsi qu'une taxe additionnelle a ce droit, calcule sur le montant des loyers. Il peut donc sembler injuste pour certains proprietaires d'acquitter cet impot si les locataires ne paient pas leur loyer. En consequence, elle souhaiterait savoir s'il serait possible d'envisager, dans certains cas bien precis et demontres, une exoneration de ce droit au bail et de cette taxe additionnelle pendant les periodes ou les proprietaires ne percoivent aucun loyer.

Données clés

Auteur : [Mme Aurillac Martine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46739

Rubrique : Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6810